

20/03 – 20 décembre 2016

ZAC Beausoleil : présentation du compte-rendu annuel arrêté au 31/12/2015

Le rapporteur,

☛ rappelle que, par délibération en date du 24 avril 2003, le conseil municipal a confié l'aménagement et l'équipement de la ZAC Beausoleil à la SNC Beausoleil, dans le cadre d'une convention d'aménagement en date du 3 juillet 2003, pour une durée de 12 ans.

☛ rappelle que, par délibération en date du 16 décembre 2013, le conseil municipal a décidé de proroger de cinq ans la durée de cette convention d'aménagement (4 septembre 2020).

Le compte rendu annuel à la collectivité, rend compte des éléments suivants, arrêtés au 31/12/2015 :

- maîtrise foncière ;
- commercialisation ;
- livraisons et répartition des logements ;
- état d'avancement et planning des travaux ;
- compte d'exploitation cumulé au 31.12.2015.

***Vu** le Code Général des Collectivités Locales,*

***Vu** l'avis de la commission mixte « Urbanisme et développement durable, Voirie, travaux et bâtiments, Développement économique et prospective » du 15 décembre 2016 ;*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

du rapport qui lui a été présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,

Paul Kerdraon.